

## DÉLÉGATION DE PAIEMENT

**Objet de la délégation de service public** : Délégation de Service Public pour la gestion de la Résidence Autonomie Plein Ciel.

**Autorité délégante** : Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Mérignac

**Titulaire de la délégation de service public** (nom, adresse, SIRET) :

S.A.S. PHILOGERIS SERVICE PUBLIC

3-5 Villa des Entrepreneurs, 75015 Paris

Etablissement Secondaire : Résidence Plein Ciel, 72 Avenue de la Libération, 33700 MERIGNAC

SIRET n° 81131205700045.

Préalablement à la délégation de paiement, il est exposé ce qui suit :

Le titulaire de la délégation de service public susmentionnée a été chargé par l'acheteur de réaliser les prestations suivantes : Gestion par Affermage de la Résidence Autonomie Plein Ciel, sise 72 Avenue de la Libération à Mérignac,

dans le cadre d'un contrat de délégation de service public signé le 3 décembre 2018.

Le titulaire de la délégation de service public s'est constitué débiteur, dans le cadre de ladite délégation de service public, des charges de loyer résultant d'une convention de location intervenue entre le centre communal d'action sociale de la ville de Mérignac et AQUITANIS - Office Public d'Habitat (O.P.H.) de BORDEAUX METROPOLE, établissement public à caractère industriel et commercial, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro B.398.73 1.489, dont le siège social est sis 1 avenue André Reinson - CS 30239 - 33028 BORDEAUX CEDEX, en date du 16 novembre 2015.

Aux termes de l'article 24 du contrat de délégation de service public, le centre communal d'action sociale de la ville de Mérignac s'est engagé à verser à la société Philogeris Service Public une contribution financière annuelle de 172.000 euros.

Concernant la délégation de paiement, il est exposé ce qui suit :

En vue du règlement des loyers dus à AQUITANIS, le titulaire de la délégation de service public a demandé au centre communal d'action sociale de la ville de Mérignac de verser directement entre les mains d'AQUITANIS les sommes représentant la contribution financière visée ci-dessus pour l'année 2025, aux dates habituelles de versement, soit deux versements :

- Un premier versement de 86.000 euros, à intervenir en février 2025 ;
- Un second versement de 86.000 euros à intervenir en juillet 2025.

Ceci étant exposé, la société Philogeris Service Public donne délégation au centre communal d'action sociale de la Ville de Mérignac, à l'effet de verser directement à AQUITANIS les sommes lui revenant, au titre de l'exercice 2025.

Fait à : .....  
Le : .....  
En 3 exemplaires originaux.

Signatures :

Pour le CCAS de la Ville de Mérignac :

Pour la société Philogeris Service Public :

Pour AQUITANIS :